

Le droit à l'oubli sur Internet Que penser de la vente de données personnelles sur Internet ?

* Guillaume Languereau, co-fondateur du réseau social familial Famicity, réseau social FAMILIAL et PRIVE, prend position.

*FAMICITY applique le droit à l'oubli.

Paris le 27 novembre 2009 –

Internet forme aujourd'hui une gigantesque mémoire sur chacun, capable de faire remonter les moindres informations, données, photos, gênantes ou non. En principe, chaque individu a droit au respect de sa vie privée (Article 9 du Code civil). Néanmoins, les tribunaux considèrent que le droit à la vie privée doit s'équilibrer avec le droit à la liberté d'expression.

De nombreuses et récurrentes polémiques sur les réseaux sociaux voient le jour autour des problèmes de vie privée rencontrés par leurs membres. Il y a quelques jours, Alex Turk, président de la CNIL, a de nouveau signalé les abus et la nécessité du droit à l'oubli sur Internet et de la protection de la vie privée.

On se souvient notamment de l'histoire récente de cette employée chez IBM, « postant » sur Facebook des photos d'elle dans une fête alors qu'elle était arrêtée pour une grave dépression, incitant son assureur à stopper les versements d'indemnisation parce que ces photos "prouvaient son aptitude à travailler".

« Internet est un espace de vie encore récent » affirme Guillaume Languereau. "De nombreuses personnes font les frais de mauvaises expériences car elles ne maîtrisent pas l'outil, son étendue, sa viralité et souvent même, son utilité. Un exemple simple : De nos jours, tout le monde est sur facebook et pourtant peu connaissent réellement la stratégie de développement de ce service et l'utilisent à tort et à travers ».

Facebook a pour ambition depuis ses débuts de créer un annuaire mondial. Dès lors que nous avons cette information, nous devons nous poser une simple question : qu'ai-je envie de faire apparaître dans un annuaire ? Mes coordonnées, ma vie, mes passions, mes opinions politiques, mes photos de soirée ? Nous avons tous eu un jour accès à des albums photos de personnes que nous ne connaissons pas.

« Par méconnaissance, nous faisons tous des erreurs. Le droit à l'oubli serait une réelle avancée sur Internet. Certains sites, comme Famicity, appliquent déjà ce droit. Les membres peuvent supprimer définitivement chaque information » ajoute Guillaume Languereau.

L'une des raisons qui a poussé Guillaume Languereau et Jérôme Blanchard à créer un réseau privé comme Famicity est de voir de nombreuses mamans partager les photos de leur nouveau né sur des blogs accessibles à n'importe qui.

Le côté PRIVE du réseau social, familial et gratuit de Famicity permet aux familles d'échanger entre elles, en profitant des nombreux avantages des réseaux sociaux tout en bénéficiant d'un espace totalement privé.

Avec Famicity, les informations concernant la famille ou les photos des enfants ne sont pas mises à disposition de tous les internautes. Famicity respecte la vie privée, en n'ouvrant pas d'accès public au profil, adresses mails ou postales, informations privées ou photos.

Il faut être très vigilant, une information déposée sur Internet comme sur n'importe quel média peut réapparaître un jour ou l'autre, sur des médias différents et encore plus si vous les déposez sur des services ouverts à tous.

Plus qu'une loi, c'est d'abord une éducation qu'il faut fournir aux internautes et ce quel que soit leur âge.

A propos de Famicity

Famicity est le premier réseau social gratuit et sécurisé dédié uniquement à la famille.

Famicity : 10 000€ investis et plus de deux années de travail. A la tête de ce site, deux jeunes ingénieurs diplômés de SUPINFO : Jérôme Blanchard 25 ans et Guillaume Languereau 23 ans.

Passionnés par l'Internet et le web 2.0, Jérôme et Guillaume se rencontrent lors de leur première année d'études. Guillaume Languereau issu d'une famille nombreuse se rend rapidement compte qu'Internet pourrait être l'endroit idéal pour partager des nouvelles très simplement avec l'ensemble de sa famille dispersée dans toute la France. Les idées et la technique en poche, ils imaginent ce grand projet ambitieux qu'est Famicity. Le site acquiert progressivement de plus en plus d'utilisateurs : à ce jour, plus de 15 000 membres sont inscrits.